

CHAMBOST-ALLIÈRES CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

87 % des habitants votent contre le projet de carrière dans la forêt du Pully

Après avoir pris note des différents points de vue, vendredi, en réunion publique, les habitants se sont prononcés massivement contre ce projet.

La carrière de Jassans arrivant en fin d'exploitation, la société Vicat recherche un lieu de roches massives pour les besoins du BTP des secteurs de Villefranche, Tarare, Amplepuis et de l'agglomération lyonnaise.

Ce vendredi soir, les élus ont réuni à la salle des fêtes, un conseil municipal extraordinaire où étaient conviés les principaux acteurs du projet de la société Vicat, ainsi que la population du village, qui, à l'issue de cette réunion d'information, devait se prononcer, par un vote consultatif, pour ou contre l'implantation d'une carrière sur le secteur du Pully. Olivier Estèbe, directeur de ré-



■ Philippe Bonnet, maire, entouré des responsables de la société Vicat et de l'Association de défense et de développement du Beaujolais vert et du val d'Azergues (ADDBVA). Photo Alain CHARLET

gion de la société Vicat, a insisté : « Nous voulons apporter des réponses précises à tous et initier un processus de concertation et de réflexion très en amont de ce projet que nous souhaitons avoir la possibilité de continuer, avec des études. Notre volonté est d'aboutir à un projet exemplaire par sa conception, le dialogue, et également emblématique du

transport multimodal et de la préservation de l'environnement. »

André Clément, président de l'association de défense et de développement du Beaujolais vert et du val d'Azergues (ADDBVA) s'est attaché à répondre point par point aux arguments de Vicat sur les risques liés à l'environnement, la circulation et le développement

économique. « Ce projet dénature la ressource et le cadre de vie. Il étouffe sa principale voie d'accès (D385) et hypothèque son avenir. »

Marick Meunier, membre du bureau de ADDBVA, a insisté « sur les risques accidentogènes supplémentaires dus à l'augmentation des poids lourds sur une départementale déjà surchargée et la perte

d'attractivité du Beaujolais Vert. Il faut prendre en compte les risques liés aux poussières fines ». Arguments repris par le docteur Pascal Féliccioli. « Il ne faut pas occulter les conséquences que ces particules peuvent avoir sur notre santé », a-t-il avancé.

Le conseil départemental aura le dernier mot

Après avoir pris note des différents points de vue, les habitants (par 195 voix contre, 27 pour, sur un total de 222 votants) se sont prononcés contre ce projet. Philippe Bonnet, maire, tient à rappeler que ce vote consultatif sera suivi par les élus, mais qu'en dernier ressort c'est bien le conseil départemental qui aura le dernier mot, bien que celui-ci ait assuré de respecter le choix des trois communes concernées.

De notre correspondant
Alain Charlet